

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 20 juin 2011

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE VINGT JUIN DEUX MILLE ONZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *14 juin 2011*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -  
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -  
Mme Hélène VINCENT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF -  
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-  
Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - M. Jean-  
Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -  
M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -  
M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET -  
Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - Mme Nathalie BERANGER -  
Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -  
Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND  
- Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H15 à 21H30  
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 21H30  
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H15 à 21H30  
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H30  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 21H30  
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H30.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 23 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (E 018) - INTERCOMMUNALITE** - Avis sur le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Intervention(s): M. le Maire, Mme DOUTRIAUX, Mme PLET, M. KUNTZ, M. VOIR, Mme BLANC-TAILLEUR, M. CHAMUSSY, Mme FIORASO, M. de LONGEVIALLE, Mme PERRIER, M. MOTTE, M. SAFAR, M. GRASSET.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé.  
Pour : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des élus Verts, Ades, Alternatifs" + 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés" (Mme PERRIER) -  
Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, majorité présidentielle) +4 PC  
- Contre : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de se déclarer favorable, dans le cadre du SDCI, à la création d'une communauté urbaine et, à ce titre, demande à Grenoble Alpes Métropole d'engager des négociations en ce sens ;
- d'approuver la création d'un pôle métropolitain du Sillon Alpin, dans un premier temps, avec le Pays Voironnais ;
- d'engager des négociations avec les partenaires concernés afin d'aboutir à une gestion publique plus intégrée de l'eau dans l'agglomération grenobloise, voire au-delà.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Contre : 4 PC - Pour : le reste.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 006) - LOGEMENT** - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf agréées en 2011

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. CHIRON, Mme BOILEAU.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2011 et agréé par la Métro

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 3 - (B 007) - LOGEMENT** - Aide de la ville de Grenoble à l'opération de logement social réalisée par ACTIS sur Vigny Musset

Intervention(s): M. le Maire, Mme VUAILLAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser à ACTIS une participation de 138 000 € pour la réalisation de 23 logements locatifs sociaux sur l'ilot P de la ZAC Vigny Musset,
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 4 - (B 002) - LOGEMENT - Avenant n° 1 à la convention relative à la mise en oeuvre d'un lieu d'accueil unique demandeurs logement grenoblois  
Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme HANFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative à la mise en oeuvre d'un lieu d'accueil unique demandeurs logement grenoblois signée le 10 décembre 2010,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (B 010) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). - Avenants financiers 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante :  
MJC PARMENTIER pour un montant de 700 euros  
MJC Anatole France pour un montant de 3000 euros  
MJC Allobroges pour un montant de 825 euros  
KIAP pour un montant de 6000 euros  
le Plateau pour un montant de 7000 euros  
le Plateau pour un montant de 4500 euros  
le Plateau pour un montant de 3000 euros  
AREPI pour un montant de 1100 euros  
Communiqué Action pour un montant de 475 euros  
UMIJ pour un montant de 2500 euros  
Régie de quartier Villeneuve - Village Olympique pour un montant de 10 000 euros  
Synergie Chantiers Educatifs pour un montant de 8000 euros  
Synergie Chantiers Educatifs pour un montant de 6500 euros
- d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations concernées.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (B 012) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires  
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions récapitulées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme MASSON, Mme VINCENT, Mme EL HADDAD - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 7 - (B 011) - SANTE PUBLIQUE - Avenants de conventions passées entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions dans le domaine de la santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
  - 9 000 euros à l'AGECSA
  - 2 000 euros à l'ODTI
  - 2 000 euros à la MJC Abbaye
  - 1 500 euros à l'association Femmes SDF
  - 8 500 euros à l'association Aide Médicale et Développement

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme MASSON, Mme MONERY, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. NOBLECOURT, M. VOIR – Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (B 013) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association Point d'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.
- d'autoriser le versement pour 2011 d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000€.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (B 001) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Autorisation de signer les avenants aux conventions passées avec le syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 11 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 6 : Contrôle des chats errants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
  - . l'avenant n° 11 ci-annexé définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :
    - Incinération chien : 53,65 €,
    - Incinération chat : 31,60 €,
    - Incinération d'animaux hors chats et chiens : 9,47 €,
    - Frais de recherche animal tatoué : 6,72 €,
    - Frais de recherche "tenue de fichier" : 6,72 €,
  - . l'avenant n° 6 ci-annexé à la convention relative au contrôle des chats errants et fixant les prix forfaitaire suivants :
    - Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et

délivrance de carte au prix coûtant : 42,14 €,

Ovaricectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 69,83 €,

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis à compter du 1er janvier 2011.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (B 003) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens pour l'animation par l'ADATE du Fonds de Participation des Habitants dans les secteurs 3,5 et 6.

Intervention(s): M. le Maire, Mme MASSON, Mme GIROD de l'AIN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens passée entre l'ADATE, le Conseil Général, l'ACSE et la ville de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention par laquelle il est attribué à l'ADATE une subvention de 27 600 € pour assurer le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2011.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DIENG) - Pour : le reste.**

**L'élue citée ci-après ne participe pas au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 11 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec l'association Cultur'Act pour l'organisation de l'évènement "Mistral Courant d'Airs" du 8 au 11 juin 2011

Intervention(s): Mme GIROD de l'AIN, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 12 - (A 004) - URBANISME AMENAGEMENT - Secteur Abbaye/JO/Plaine des Sports : périmètre d'étude, programme d'aménagement d'ensemble et concertation.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. DJELLAL, M. MOTTE.

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE. celui-ci est adopté.

Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) –

Pour : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**1. Pour le périmètre d'étude :**

- de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain des quartiers Abbaye/JO/Plaine des Sports, au titre de l'article L. 111-10 du code de l'urbanisme,

- de délimiter les terrains concernés, par le périmètre d'étude y afférant, tel que joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre à jour par arrêté, ce périmètre dans le plan local d'urbanisme,
- de faire mention de la prise en considération de la mise à l'étude du projet dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R. 111-26-1 du même code ;

## 2. Pour la concertation préalable :

- d'approuver les modalités de concertation suivantes : une réunion publique de concertation au minimum sera organisée, dont la (les) date(s) et le(s) lieu(x) seront précisés par voie de presse et d'affichage dans le quartier et dans les halls des immeubles concernés. Cette concertation associera les habitants des immeubles concernés, les associations locales, les unions de quartier concernées, et toutes autres personnes visées à l'article L. 300-2, alinéa 1 du code de l'urbanisme,
- d'organiser une exposition et de tenir un registre à la disposition de toute personne, toute association s'estimant concernée pour émettre ses avis ou appréciations. Ce dispositif durera un mois minimum et fera l'objet d'une annonce par voie de presse et par affichage à l'Hôtel de Ville et dans l'antenne-mairie du secteur V,
- de dire que des bilans intermédiaires de la concertation pourront être tirés afin de permettre l'échelonnement des travaux,
- de transmettre la présente délibération à :
  - Monsieur le Préfet du département de l'Isère,
  - Monsieur le Président du conseil régional Rhône-Alpes,
  - Monsieur le Président du conseil général de l'Isère,
  - Monsieur le Président de la communauté de l'agglomération Grenoble Alpes Métropole (la METRO),
  - Monsieur le Président de l'établissement public du SCOT de la région urbaine de Grenoble,
  - Monsieur le Président du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (S.M.T.C.),
  - Monsieur le Maire de la commune de Saint-Martin d'Hères,
  - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,
  - Monsieur le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère,
  - Monsieur le Président de la chambre d'agriculture de l'Isère,
  - Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACTIS, de Grenoble Habitat, de la SDH, de l'OPAC 38, de PLURALIS, la SCIC Habitat Rhône Alpes et la SNI,
  - Messieurs les Présidents de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) et la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs (FNPC),
  - Messieurs les Présidents de la Confédération syndicale des familles (C.S.F.), de la Confédération Consommation Logement et Cadre de Vie (C.L.C.V.), de la Confédération nationale du logement (C.N.L.),
  - Monsieur le Président du Comité de liaison des unions de quartiers (CLUQ),
  - Monsieur le Président de l'Union de Quartier Abbaye Jouhaux,
  - Monsieur le co-Président du Conseil consultatif du secteur V,
  - Madame la Présidente de l'ADFIAC ;
  - Monsieur le Président de l'association INDECOSA CGT Isère ;

## 3. Pour le programme d'aménagement d'ensemble :

- d'approuver le programme d'aménagement d'ensemble secteur Châtelet /Abbaye/JO, au titre de l'article L. 332-9 du Code de l'urbanisme ;
- de fixer la part du coût de réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble mise à la charge des constructeurs à 60 €/m<sup>2</sup> de SHON à construire, sauf pour l'activité économique pour laquelle la participation est fixée à 30 €/m<sup>2</sup> de SHON pour les bureaux et à 20 €/m<sup>2</sup> de SHON pour les commerces, artisanat et industrie (valeur mai 2011),
- d'annexer le Programme d'Aménagement d'Ensemble secteur "Châtelet/Abbaye/JO" au plan local d'urbanisme ;

#### 4. Mesures de publicité :

- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Département,
- d'afficher la présente délibération en Mairie et dans l'antenne

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 013) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES  
- ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 4 au traité de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011 et 2012.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 avril 2011 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 19 avril 2011 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Beauvert :
- pour 2011 : à 420 875 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics ;
- pour 2012 : à 350 000 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics ;
- d'approuver l'avenant n°4 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES  
- ZAC de BONNE - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 6 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.  
Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 19 avril 2011 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 19 avril 2011 ;

- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°6 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 15 - (A 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES  
 - ZAC VIGNY MUSSET - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 11 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011 et 2012.  
 Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 19 avril 2011 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 19 avril 2011 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°11 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :
- pour 2011 : un montant maximum de 1 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- pour 2012 : un montant maximum de 1 200 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
- d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 16 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de Mademoiselle CAO Thanh-Giang le box garage n° 13 304 (lot 1 304) situé dans le silo 1, 13 rue Maurice Dodero, pour un montant total de 7 500 €, conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 1 ;
- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame HAMRIT Lazhar le box garage n° 13 248 (lot 1248) situé dans le silo 1, 13 rue Maurice Dodero, pour un montant total de 6 000 €, conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 1 ;

- d'acquérir auprès de Madame BENSUSSAN Jézabel, le box garage n° 13 301 (lot 1301) situé dans le silo 1, 13 rue Maurice Doderro, pour un montant total de 8 875 €, conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 1 ;
- de fixer le montant du droit d'occupation annuel des espaces vélo à 16 €, ainsi que le prix de remplacement de la clé des locaux en cas de perte ou de vol à 10 €, et de valider la convention applicable entre les parties, conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 2 ;
- de céder à ACTIS le tènement situé 22 rue Guyneer pour un montant de 80 000 € conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 3 ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SCI JOEL, la parcelle cadastrée CX 37 à incorporer dans le domaine public routier de la ville, conformément aux clauses et conditions précisées dans la notice 4 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (A 002) - STATIONNEMENT - Approbation des conventions relatives à l'exploitation du téléjalonement dynamique et de gestion du local du parking du Musée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention relative au téléjalonement ;
- d'approuver les termes de la convention relative à la refacturation de l'énergie électrique du parking du Musée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 18 - (A 009) - STATIONNEMENT - Création d'un abonnement pour les loueurs de véhicules sur le parc en enclos de la Gare

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de créer un abonnement pour les loueurs de véhicules, sur le parc en enclos de la gare, au tarif de 110 € TTC par place et par mois.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 19 - (A 019) - STATIONNEMENT - Expérimentation d'implantation d'une borne de rechargement électrique pour véhicules de location sur voirie

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la société Rent-a-Car à implanter un véhicule électrique et sa borne de rechargement à l'angle de la place de la Gare et de la rue Casimir Brenier, contre acquittement d'un droit de voirie de 110 € par mois.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (A 006) - STATIONNEMENT - Exonération exceptionnelle de facture impayée

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'annuler la facture n° 11 GA 0 9999991100105 Q.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (A 001) - TRAVAUX - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention financière entre la ville de Grenoble et Actis, pour la construction de la bibliothèque et de 15 logements dans le quartier Teisseire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention financière avec ACTIS, ci - annexée.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (A 018) - VOIES PUBLIQUES - Convention d'occupation du domaine public pour l'installation de logettes de stockage de conteneurs de collecte d'ordures ménagères.  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. GARCIA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public selon laquelle l'Office Public de l'Habitat ACTIS est autorisé à installer sur le domaine public des logettes de stockage des conteneurs à ordures ménagères à proximité d'immeubles dont elle assure la gestion.  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.  
- d'approuver le fait qu'une même convention pourra être passée avec tout autre bailleur social partenaire de cette démarche.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (A005) - ENVIRONNEMENT – Réserve naturelle Régionale des Isles du Drac – Convention financière cadre entre le Syndicat Intercommunal de la Gresse du Drac et de leurs affluents (SIGREDA) et la ville de Grenoble pour le financement des actions d'investissement.

**Délibération RETIREE**

DELIBERATION N° 24 - (A 020) - ENVIRONNEMENT - Périmètres de protection des captages de Rochefort - Convention entre la ville, la Régie des eaux de Grenoble et deux associations apicoles pour l'installation de ruchers  
Intervention(s): M. GRASSET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions entre la ville, la Régie des eaux de Grenoble et deux associations apicoles pour l'installation de ruchers dans les périmètres de protection des captages de Rochefort

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 25 - (A 008) - ENERGIE - Renouvellement d'une convention avec l'association diocésaine de Grenoble pour le partage des frais de l'illumination du clocher de la cathédrale Notre-Dame.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer, avec l'association diocésaine de Grenoble, la convention pour le partage des frais de l'illumination du clocher de la cathédrale Notre-Dame, ci-annexée.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 26 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants aux conventions conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.  
Intervention(s): M. BERTRAND, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel pour l'exercice 2011 ;  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.

**Délibération : Adoptée.**

Votes séparés :

- " l'Orchestre - Les musiciens du Louvre - Grenoble " :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY, Mme DIENG, Mme VINCENT- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières conclues entre la Ville de Grenoble et les associations "Projet BOB" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - le Méliès".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la Ville de Grenoble et les associations "Projet BOB" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - le Méliès", et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 28 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement de conventions de mise à disposition de locaux aux associations : "Compagnie les Mutins", "Compagnie Yvon CHAIX", "47/49", "Compagnie du Loup", "Epi d'Or", "Avis aux intéressés" et "Espace 600".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux aux associations mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions annexées à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble - Demande de subvention au Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) pour restaurer des toiles exposées au "Musée Stendhal".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de restauration des seize huiles sur toile du "Musée Stendhal" en vue de sa réouverture, ainsi que son budget prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le "Fonds Régional d'Aide à la Restauration" pour l'attribution d'une subvention d'un montant le plus élevé possible pour cette opération de restauration.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (C 012) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Revalorisation des tarifs de la location de la salle du Théâtre municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs TTC proposés ci-dessus ;
- de dire qu'ils prendront effet à partir du 1er septembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère 2011-2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2011-2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (C 002) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, Mme PLET, Mme DABROWSKI.

DELIBERATION N° 33 - (C. 020) - EDUCATION - Maison de l'enfance Prémol - Reconstruction de l'aile Est. Demande de subvention.

Intervention(s) : M. BRON.

Un amendement est présenté par M. BRON. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme de rénovation de la maison de l'enfance Prémol ;
- de fixer l'enveloppe prévisionnelle à 420 000 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de L'Etat, du département de l'Isère, de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et tout autre financeur des subventions d'un montant le plus élevé possible ;
- de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour un montant de 21 400 € ;
- d'autoriser monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 34 - (C 016) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Convention de mise à disposition et d'occupation de logements de fonction aux instituteurs.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. BRON, M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'occupation des logements de fonction mis à disposition des instituteurs exerçant leur fonction à Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (C 009) - JEUNESSE - Opération "Ville, Vie, Vacances" : convention ville de Grenoble / Etat pour l'année 2011.

Intervention(s): Mme VINCENT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de ratifier l'engagement de la ville de Grenoble dans le dispositif "Ville-Vie-Vacances" au titre de l'année 2011,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Préfet de l'Isère, au nom de la Cellule Départementale "Ville-Vie-Vacances", la convention ci-annexée qui prend effet à

compter du 1/01/2011 et qui est relative à l'octroi par la Ville de subventions d'un montant de 148 000 euros pour la réalisation de projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif "Ville, Vie, Vacances".

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 36 - (C 023) - JEUNESSE - Attribution de bourse BAFA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'attribuer des bourses BAFA aux personnes citées :**

- BONAFEDE Louise - 200 €
- MAMMERI Soua - 300 €
- DEMIR Mickayil - 300 €
- SERVANT Laurent - 300 €
- KHELIFA Mélissa - 300 €
- HEMERY Zoé - 300 €
- MERTENS Magali - 300 €
- MESSINA Joseph - 300 €
- VERNET Marie - 200 €
- RABATE Morgane - 200 €
- HAMOU Aïcha - 300 €
- EL HARRAKAT Mustapha - 300 €

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 37 - (C 024) - JEUNESSE - Attribution de bourse dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer des bourses aux 13 personnes citées dont les projets sont décrits dans l'annexe ci-jointe :

Sur les traces du tour de France - 400 €

7 en gare - 800 €

Sénior et alors - 800 €

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**

**- Pour : le reste.**

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, 1er Adjoint.

DELIBERATION N° 38 - (C 008) - SPORT - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Réhabilitation du centre sportif de la Rampe - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement des études de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. DERBAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le programme de réhabilitation du centre sportif de la Rampe ;
- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée au stade du programme à environ 2 155 500 €, toutes dépenses confondues, valeur mai 2011, provision pour révision des prix comprise ;
- d'approuver le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- d'engager les études de maîtrise d'œuvre préalables à la réalisation des travaux ;
- de poursuivre la concertation avec les usagers et habitants concernés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération, ainsi qu'à signer les documents se rapportant au dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de l'opération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 39 - (C 025) - SPORT - Plaine des sports - tennis Vercors - validation de l'avant projet définitif et du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre.

Intervention(s): Mme DRUHLON, M. DERBAL, M. KUNTZ, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. BACHIR-CHERIF, M. PILAUD, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'APD établi par R2K pour le programme de travaux relatif à la construction d'une halle de tennis comprenant 12 courts couverts et un club house ;
- de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 6 584 043,61 € HT, valeur mars 2007 ;
- de fixer le forfait de rémunération du maître d'œuvre à 847 366,41 € HT, valeur mars 2007 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre conduite par R2K ;
- d'arrêter le programme de l'opération conformément à la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- 2ème alinéa : Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- 3ème alinéa : Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Abstention : 3 MoDem - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (C 018) - SPORT - Championnats de France de boules et Critérium national de sport adapté 2011 : convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le Comité Bouliste Départemental de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble les Championnats de France de boules et le Critérium national de sport adapté organisés par le Comité Bouliste Départemental de l'Isère du 7 au 10 juillet 2011 à l'Esplanade et au boulodrome municipal couvert de Grenoble,

- d'approuver les dispositions de la convention ci-jointe fixant les relations entre la Ville et le Comité Bouliste Départemental de l'Isère, organisateur de la manifestation,
- d'accorder au Comité Bouliste Départemental de l'Isère une subvention exceptionnelle de 20 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Comité Bouliste Départemental de l'Isère.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 41 - (C 021) - SPORT - Avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2011 et convention générale d'objectifs entre la ville de Grenoble et l'association Judo Club de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention générale d'objectifs jointe en annexe à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Judo Club de Grenoble, laquelle prévoit l'affectation d'une subvention de 41 035 €,
- de dire que cette convention sera conclue pour la saison 2010-2011 et pourra être renouvelée par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, la convention et les avenants financiers correspondants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 42 - (C 013) - MONTAGNE - Coupe Icare 2011 à St Hilaire du Touvet - convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Coupe Icare.org.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide à l'organisation de la 38ème Coupe Icare en mettant à disposition, à titre gratuit, des panneaux d'affichage du réseau municipal, en prenant en charge la location d'un chapiteau et de stands d'exposition et en accordant une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'association Coupe Icare.org,
- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Coupe Icare.org,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 43 - (C 022) - RESTAURATION - Self Clemenceau - convention d'accueil des personnels de l'École Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence (E.S.A.D-G.V)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir, sur la base du projet de convention annexée à la présente délibération, avec l'École Supérieure d'Art et Design de Grenoble-Valence (E.S.A.D-G.V),
- d'autoriser les personnels des dits organismes à fréquenter le Self municipal,
- de leur appliquer les tarifs prévus par la délibération du 23 mai 2011 qui pourront être modifiés ultérieurement par délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 44 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivités - 11ème appel à projets: approbation de la convention cadre du pôle Minalogic et du financement des projets DISDEO et MIXIPY.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. SAFAR, M. DJELLAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre du 11ème appel à projets du pôle de compétitivité Minalogic ainsi que les conventions d'application des projets DISDEO et MIXIPY ;
- d'attribuer à Inlab une subvention d'équipement de 133 397 € sur 3 ans ;
- d'attribuer à Aselta une subvention d'équipement de 127 536 € sur 2,5 ans.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologic & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 45 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - SEM INNOVIA - BOUCHAYER VIALLET - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 5 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011 et 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010, et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Bouchayer-Viallet :  
pour 2011 à 1 200 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics,  
pour 2012 à 800 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
- d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé la convention de concession d'aménagement;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)**  
**- Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 46 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - SEM INNOVIA - EUROPOLE 1 - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 8 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole I, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole I à :
  - 32 088 euros net maximum au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour la Zac Europole I effectuée en 2004 ;
  - 300 000 euros HT maximum au titre du remboursement des avances versées à la SEM ;
  - 362 328 euros HT maximum au titre de la cession des espaces publics ;
  - 103 501 euros net maximum au titre de subvention d'équipement à l'opération ;
- d'approuver l'avenant n° 8, ci-annexé, à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 47 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - SEM INNOVIA - EUROPOLE 2 - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 11 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole II :
  - pour 2011 :
    - à 67 133 euros net maximum au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour la Zac Europole II effectuée en 2004 ;
    - 2 015 606 euros HT maximum au titre de la cession des espaces publics à venir ;
    - 3 370 703 euros net maximum au titre du bénéfice en fin d'opération ;
- d'approuver l'avenant n° 11, ci-annexé, à la convention de concession d'aménagement;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 48 - (D 016) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - SEM INNOVIA - PRESQU'ILE - Approbation du compte-rendu financier 2010, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 2 au contrat de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2011 et 2012.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Presqu'île, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2010 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 15 avril 2011 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Presqu'île :
- pour 2011 : à 3 000 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics,
- pour 2012 : à 3 000 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics,
- d'approuver l'avenant n°2, ci-annexé, au contrat de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée.**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 49 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Marché d'Intérêt National de Grenoble : versement d'une participation financière exceptionnelle au titre de l'année 2011.

Intervention(s): M. BRON, M. THAR, M. PILAUD, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le versement d'une participation financière exceptionnelle de 95 000 euros au titre de l'année 2011.

**Délibération : Adoptée.**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 50 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la Ville de Grenoble et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble. Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble une subvention de 42 200 €, au titre de l'année 2011, sur le programme d'actions défini dans la convention jointe à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Grenoble - année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention, pour l'année 2011, d'un montant de 40 000 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, sur le programme d'actions défini dans la convention jointe à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 52 - (D 017) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Acquisition de deux kiosques de restauration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acheter les kiosques implantés sur MINATEC et EUROPOLE pour un montant de 80 000 euros à la SARL Les Marinettes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces acquisitions,
- de dire que la convention d'occupation du domaine public signée le 10 avril 2007 sera abrogée le 31 octobre 2011.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 53 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. SABRI, M. KUNTZ, Mme MONERY, M. SAFAR, M. DJELLAL, Mme FIORASO.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Les 2 alinéas sont adoptés à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

## FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Juin 2011 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 7 Juin 2011 |
| - Solidarité   | 8 Juin 2011 |
| - Ressources   | 8 Juin 2011 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 9 Juin 2011 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :6572 (chapitre65)

**COMMISSION Solidarité**

POINT D'EAU	30 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	716,67

TOTAL ARTICLE 30 716,67

Article :65737 (chapitre 65)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	1 757 000,00
ES ART DESIGN GRENOBLE VALENCE	100 000,00

TOTAL ARTICLE 1 857 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse**

ASET 38/AIDE A LA SCOLARISATION DES ENFANTS TSIGANES ISERE	1 000,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 200,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	114,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	3 081,00
OCCE 38 - OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L' ECOLE	800,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	8 400,00
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	2 400,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	28 620,00
BARBARINS ET FOURCHUS	24 167,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	27 800,00
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES	23 200,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	41 304,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	6 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	7 500,00
FIGURE 1 - CIE S.GUILLERMIN	6 000,00
HADRA	7 000,00
LA MARMITE	5 000,00
LE STUD	16 000,00
LIEU D'IMAGES ET D'ART (LIA) - CENTRE D'ART BASTILLE (CAB)	4 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	5 200,00
MJC PREMOL	7 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES - CIE A. PLACER	5 000,00
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	87 600,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	15 000,00
POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE)	8 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	5 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	26 782,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	100 925,00

CAP BERRIAT	131 918,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	79 555,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	126 338,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	75 707,00
ENFANTINE	26 832,00
JEUNES ET NATURE ASS	14 480,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	15 000,00
LA CORDEE	147 821,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	2 300,00
LE PLATEAU	22 235,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	10 450,00
MAISON DES HABITANTS	7 217,00
MAISON DES JEUX ASS	28 500,00
ME BACHELARD	81 133,00
ME CLOS D'OR	91 268,00
ME PREMOL	100 162,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	79 165,00
MJC ALLOBROGES	129 161,00
MJC ANATOLE FRANCE	95 797,00
MJC EAUX CLAIRES	108 590,00
MJC LUCIE AUBRAC	95 149,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	108 654,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	86 654,00
MJC PARMENTIER	140 901,00
MJC PREMOL	94 645,00
MPT SAINT LAURENT	92 365,00
REPERAGES ASS.	3 000,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	2 300,00
SOUL STAND	2 000,00
TEAM LES GALAPIATS	10 245,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	7 500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 183,00
COMITE TERRITORIAL DES ALPES DE RUGBY	2 484,00
DOJO GRENOBLOIS	1 035,00
JUDO CLUB DE GRENOBLE	1 035,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	3 090,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	3 090,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	1 750,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	1 500,00
COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE	20 000,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	10 000,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	1 500,00
GLISS EVENEMENT	18 000,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	3 000,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 840,00
GRENOBLE NATATION	6 500,00
GUC GRENOBLE SKI	14 150,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	1 000,00
JUDO CLUB DE GRENOBLE	40 000,00
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	800,00
LA TRONCHE VELO SPORT	2 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 500,00
LES MONKEY	1 500,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	2 100,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 500,00

## COMMISSION Solidarité

AEEMDH - Ass Enseign des Enfants Malades Domicile et Hopital	1 200,00
AFM - ASS.FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES - DELEGATION ISERE	400,00
AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	9 000,00
AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	8 500,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	400,00
APEPLEAH-PROMOTION ENSEIGNEMENT POUR ENFANTS HOSPITALISES	1 600,00
AVIPAR	2 500,00
AXES	800,00
CITE EN FORM'	1 500,00
COMITE DE LIAISON DES ASSOC. BENEVOLES A L'HOPITAL/CLABH	500,00
DONNEURS DE VOIX - BIBLIOTHEQUE SONORE DE GRENOBLE (ASSOC.)	1 500,00
EDUCATION PAR L'ART (ASS POUR L')	500,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	500,00
FEMMES SDF	1 500,00
FRANCAISE DES OPERES DU COEUR & MALADES CARDIAQUES ISERE	800,00
GROUPE DES APHASIQUES DE GRENOBLE ET DES ENVIRONS (GAGE)	800,00
HANDI CAP EVASION 38	500,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
JONATHAN PIERRES VIVANTES ISERE	500,00
MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LA ROSERAIE	1 650,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	2 000,00
MUSEE GRENOBLOIS DES SCIENCES MEDICALES	1 400,00
ODPHI - OFFICE DPTAL DES PERSONNES HANDICAPEES DE L'ISERE	2 000,00
ODPS - OFFICE DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DU SIDA	2 300,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	2 000,00
PARENTS ENSEMBLE ASS	400,00
SIDA INFO SERVICE	1 100,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	6 860,00
TEMPO	2 000,00
TERRE DE SIENNE	2 300,00
URAPEDA-UNION REGIONALE PARENTS ENFANTS DEFICIENTS AUDITIFS	1 000,00
VALENTIN HAUY ASS	1 100,00
VIE LIBRE - SECTION GRENOBLE	500,00
VOIX ISEROISES DE PATIENTS EN PSYCHIATRIE	150,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE/ISERE	18 900,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	17 700,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	15 000,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	15 000,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	27 600,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	500,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	1 500,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	800,00
CENTRE CULTUREL JUIF	3 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 600,00
CINE-VILLENEUVE	2 000,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	1 755,00
COMMUNIC'ACTION	1 100,00
ENAC/ ESPACE NOUVEAU POUR LES ARTS ET LA CULTURE	2 000,00
FONDATION FACIM	500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	500,00
HISTOIRES DE...	6 500,00
LA CORDEE	1 500,00
LA MARMITE	1 500,00

LA SOUPAPE	750,00
LE FOURNIL	1 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	500,00
MJC PARMENTIER	1 200,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	1 300,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	1 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	800,00
SOURDS DE GRENOBLE 38	1 000,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 750,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	4 683,99
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	1 100,00
COMMUNIC'ACTION	475,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	6 000,00
LE PLATEAU	14 500,00
MJC ALLOBROGES	825,00
MJC ANATOLE FRANCE	3 000,00
MJC PARMENTIER	700,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	10 000,00
SYNERGIE CHANTIERS A.I	14 500,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	2 500,00

**COMMISSION Economie, Université, Recherche, Insertion, RI**

APPUI AU DEVELOPPEMENT SANTE DIABETE MALI	8 000,00
CHAMBRE DE COMMERCE FRANCE ISRAEL-REGION RHONE-ALPES	5 000,00
COMITE D'ECHANGES ISERE-KIVU/C.E.I.K	1 000,00
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	10 000,00
ADFE - ASS. DAUPHINOISE DE FORMATION A L'EMPLOI	3 000,00
CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS DE LA REGION RHONE ALPES	3 500,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE	42 200,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE GRENOBLE	40 000,00
ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE	15 000,00
GESTION & PROMOTION DISPOSITIF E2C EN ISERE (ASSOC. DEPART.)	6 000,00
MINALOGIC PARTENAIRES	5 000,00
PIN DE VIE - LA TRAVERSIERE	6 000,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	4 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00

TOTAL ARTICLE 3 089 344,99

TOTAL BUDGET 4 977 061,66

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,  
M. Jérôme SAFAR

5 

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Orchestre de chambre de Grenoble- Les Musiciens du Louvre : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.
- Chambre de commerce de FRANCE ISRAËL- Région Rhône Alpes : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
- Université Joseph Fourier : Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
- OGEC Ecole Saint Joseph : Contre : 4 PC + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " ( M. NOCODIE) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
- OGEC Saint Bruno Berriat : Contre : 4 PC + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " ( M. NOCODIE) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
- ADATE –ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS : Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DIENG) - Pour le reste.

**Le reste de la délibération est adopté.**

Les élus cités ci après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme BARACETTI, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. BACHIR-CHERIF, Mme CADOUX, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. STORNY, Mme EL HADDAD, M. GEMMANI, Mme GIROD de L'AIN, M. VOIR, M. DJELLAL, M. MOTTE.

DELIBERATION N° 54 - (E 012) - FINANCES - Etablissement Public de Coopération Culturelle ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design) : Gestion en régie de l'Ecole Supérieure d'Art de Grenoble pour le 1er semestre 2011 et apport en nature de biens mobiliers.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acter le principe d'une poursuite de la gestion en régie de l'Ecole Supérieure d'Art de Grenoble du 1er janvier au 30 juin 2011.
- de remettre en toute propriété et à titre gratuit par un apport en nature le mobilier inscrit au patrimoine de la Ville et affecté à l'ESAD. L'inventaire sera mis à jour par opération d'ordre non budgétaire à la valeur nette comptable au 31 décembre 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 55 - (E 014) - FINANCES - Décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur de régisseurs suite à mise en débet

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de donner un avis défavorable à la remise gracieuse totale pour la régie d'avances du Service Jeunesse Vie Associative pour un montant de 244,70 euros ;
- de donner un avis défavorable à la remise gracieuse totale pour la régie d'avances du Service

Jeunesse Vie Associative " Voyage en Espagne " pour un montant de 125,05 euros ;  
- de donner un avis favorable à la remise gracieuse totale pour la régie d'avances de l'École Supérieure d'Art pour un montant de 200 euros.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 56 - (E 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Marchés publics - autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés : 10A475 - 11A137 - 11A138 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des travaux et prestations de service cités ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 08A208 et 08A241.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 57 - (E 013) - TRAVAUX - Marché public : Résiliation de contrats et fin de l'accord-cadre.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire en tant que coordonnateur du groupement de commandes à résilier les marchés n° 09A419 et n° 09A420 ;
- d'autoriser le Maire en tant que coordonnateur du groupement à signer le protocole transactionnel mettant fin à l'accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine n° 09A215 ;
- d'autoriser le Maire à verser la somme de 21 100, 00 € HT soit 25 235, 60 € TTC à INTERLAND en tant que mandataire du groupement d'études pour solde de tout compte.

**Délibération : Adoptée.**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations des postes figurant dans le tableau ci-annexé.

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 59 - (E 015) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire - Revalorisation concernant les agents de l'équipe de soirée du service Police Municipale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de valider les évolutions du régime indemnitaire des agents de police municipale et des chefs de service de police municipale présentées ci-dessus à compter du 1er juillet 2011.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 60 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Partenariat CNFPT - Convention CNFPT sur formation intra

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le maire à signer cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 61 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Rencontre d'Elus avec M. ROMANI Aïssa, Consul d'Algérie  
- le 2 avril 2011 à Lyon - H. NECIB**

**Rencontre des Villes de l'Arc Alpin membres du Réseau Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé  
- le 7 avril 2011 à Aix les Bains - P. VOIR**

**Participation aux 2èmes Assises de la démocratie locale FESTI-CITE  
- les 6 et 7 mai 2011 à LES ULIS (Essone) - L. EL HADDAD**

**Réunion du Réseau Français des Villes Santé de l'organisation mondiale de la Santé  
- les 10 et 11 mai 2011 à Paris - P. VOIR**

**Conseil d'Administration de l'Association VILLES INTERNET  
- le 11 mai 2011 à Paris - G. LAERON**

**Séminaire de la Commission de Coordination des Politiques publiques de santé organisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)  
- le 18 mai 2011 à Lyon - P. VOIR**

**Intervention au Forum du Développement durable de l'office fédéral du développement territorial sur le thème "Quartiers durables, mode ou nécessité"  
- le 18 mai 2011 à Berne - Ph. DE LONGEVIALLE**

**Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales  
- le 19 mai 2011 à Paris - A. DJELLAL**

5ème rencontre de l'Association Nationale des Acteurs de la réussite éducative  
- le 24 mai 2011 à Lyon - P. BRON

Rendez-vous avec M. Maurice LEROY, Ministre de la Ville  
- le 24 mai 2011 à Paris - J. Ph. MOTTE

Participation aux "ateliers de la Ville Européenne Durable" du Ministère de l'Environnement et du développement durable  
- le 24 mai 2011 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Rendez-vous avec M. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou  
- le 1er juin 2011 à Paris - A. PILAUD

Réunion de la Commission Europe organisée par l'Association des Maires de Grandes Villes de France et l'Association des Communautés Urbaines de France  
- le 1er juin à Paris - B. BETTO

Forum national des ZFU (Zone Franches Urbaines)  
- le 6 juin 2011 à Marseille - A. DJELLAL

Séminaire "développement de la lecture chez les 0-18ans" organisé par le ministère de la Culture et de la Communication  
- le 7 juin 2011 à Paris - E. BARACETTI

Conseil d'Administration du CR-DSU (Centre de ressources sur le développement social urbain)  
- le 14 juin 2011 à Lyon - J. Ph. MOTTE

Commission "Europe et Services Publics Locaux" organisé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe  
- le 15 juin 2011 à Paris - B. BETTO

Journée sur le nouveau contexte de la réduction des risques de catastrophes de l'Association Française pour la Prévention des Risques Naturels  
- le 16 juin 2011 à Paris - E. PERRIER

Assemblée Générale du Réseau Français des Villes Educatrices  
- les 1 et 2 juillet 2011 à Pessac - P. BRON

**Délibération : Adoptée.**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)  
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information de convention de mise à disposition.

Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition de Messieurs BONTHOUX Jean-Marc et CHUNG Daniel auprès de l'École Supérieure d'Art et de Design Grenoble Valence à compter du 1er juillet 2011 pour une période de 4 mois.

DELIBERATION N° 63 - (E 019) - ENERGIE - Adhésion de la ville de Grenoble au syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI).

Intervention(s): Mme BOILEAU, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le principe de l'adhésion de la ville de Grenoble au syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) pour les seules compétences obligatoires prévues à l'article 2, alinéa 2-1 des statuts ;
- d'approuver les statuts de ce syndicat mixte tels que ci annexés ;
- de désigner :  
M. Gildas LAERON, titulaire,  
M. Eric GRASSET, suppléant,  
pour représenter la ville de Grenoble au comité syndical du SEDI.

**Délibération : Adoptée.**

**Votes séparés :**

- Sur la désignation : Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

**Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 64 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

Le groupe "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" et l'intergroupe "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

VOEU N° 65 - (G 002) - Vœu en soutien au centre d'IVG de l'Hôpital couple enfant du centre hospitalo-universitaire de Grenoble situé à la Tronche.

Intervention(s): M. GEMMANI, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

**Le Conseil municipal demande que tout soit mis en œuvre pour faire respecter la liberté de choix des femmes de poursuivre ou d'interrompre leur grossesse, le droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre leur sexualité comme elles l'entendent.**

**Ce vœu sera transmis au Ministre de la santé et au Directeur de l'ARS**

**Vœu : Adopté à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30**

## ANNEXE(S)

**LOGEMENT : Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social neuf agréées en 2011**

**Madame Monique VUAILLAT expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conduit, depuis plusieurs années, une politique du logement volontariste, marquée par un investissement financier conséquent.

De 1996 à 2005, la Ville a apporté son soutien à la production du logement social par le biais d'une subvention d'équilibre.

En juin 2005, un dispositif d'aide aux opérations neuves de logement social a été mis en place, avec pour objectif d'encourager la production de grands logements à loyer et charges maîtrisés pour accueillir des familles avec des enfants dans la ville centre.

Afin de prendre en compte l'évolution du contexte économique et, notamment, ses incidences sur les équilibres financiers des opérations, la Ville a modifié ce dispositif d'aide par délibération du 6 juillet 2009, en exigeant en contrepartie de son aide l'ajustement au loyer du PLAI de 20 % de la surface utile des logements de type T3 et plus, financés en PLUS.

La délibération n° 31-B002 du 27 septembre 2010 a maintenu le niveau de l'aide et les conditions d'éligibilité, tout en élargissant la minoration d'une partie des loyers aux logements de type T2 à T4 et plus.

La présente délibération propose d'appliquer le dispositif existant aux opérations programmées et agréées en 2011, selon trois modalités :

1. Une aide forfaitaire de 5 000 € par logement produit est accordée pour tous les logements locatifs sociaux neufs financés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) dans le cadre de la programmation 2011 (sur production de l'agrément de la Métro accordé en 2011) si les conditions ci-après sont respectées :

- chaque opération doit produire au moins 40% de logements de type T4 et / ou plus,
- les loyers de 20% de la surface utile des logements PLUS d'une opération doivent être abaissés au niveau du loyer PLAI,
- les logements concernés par ces loyers minorés doivent être répartis sur chaque type de logement produit, du T2 au T4 et plus,
- cette baisse d'une partie des loyers ne doit pas entraîner d'augmentation des autres loyers dans la même opération,
- ces logements à loyers minorés sont intégrés à la réservation de la Ville qui bénéficie de 25% des logements réservés sur chaque opération, hors PLAI.

2. Pour les opérations de logements sociaux réalisées en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.), l'aide actuellement en vigueur est maintenue : 2 500 € par logement produit de type T2 ou moins, 3 500 € par logement produit de type T3 et 4 500 € par logement produit de type T4 et plus.

3. L'aide accordée aux logements sociaux neufs financés en PLUS CD correspond à celle qui figure dans les conventions signées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

4. Une aide supplémentaire de 1 000 € par logement est accordée aux logements sociaux neufs (PLUS, PLUS CD et PLA1) produits par ACTIS et Grenoble Habitat dans le cadre de la programmation 2011, si ces logements assurent un niveau de performance énergétique basse consommation.

Les modalités de versement de l'aide précisées dans la délibération du 27 septembre 2010 sont inchangées.

Chaque opération respectant les conditions précédentes fera l'objet d'une délibération et d'une convention entre la Ville et le bailleur.

Afin d'apprécier l'efficacité sociale et économique de ce nouveau dispositif, une évaluation en sera faite par les services de la Ville pour l'ensemble des opérations en ayant bénéficié.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 08 juin 2011
- Vie Urbaine et Développement Durable du 09 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le dispositif d'aide au logement locatif social neuf proposé pour la programmation 2011 et agréé par la Métro**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

**POLITIQUE DE LA VILLE : Convention avec l'association Cultur'Act pour l'organisation de l'évènement "Mistral Courant d'Airs" du 8 au 11 juin 2011**

**Madame Marie-Claire NEPI expose,**

Mesdames, Messieurs,

L'association Cultur'act met en place la 7<sup>ème</sup> édition de "Mistral, Courant d'Airs" des 8, 9, 10 et 11 juin 2011, un temps fort artistique et musical qui draine un public de l'ensemble de l'agglomération. Cet évènement a pour but, d'une part, de donner aux habitants, notamment aux jeunes, l'accès à un évènement culturel d'envergure par la programmation de groupes musicaux et d'autre part, de valoriser le quartier Mistral et le secteur 3 en associant à sa programmation professionnelle les réalisations artistiques des structures socioculturelles.

La manifestation se déroule sur quatre journées, et les thématiques sont les suivantes :

- Jeune public et danse, le mercredi 8 juin
- Théâtre, le jeudi 9 juin
- Théâtre et bal latino, le vendredi 10 juin
- Hip hop et Saris, le samedi 11 juin

L'organisation de ces journées mobilise les acteurs locaux du secteur 3 qui s'impliquent dans la préparation de l'évènement. La Ville de Grenoble convient d'une mise à disposition de locaux et de matériels et d'un usage de l'espace public.

Afin de faciliter les différentes étapes de réalisation de cet évènement qui se déroule sur l'espace public et compte tenu de l'intérêt communal que représente cette manifestation, il vous est proposé de signer avec l'association Cultur'act la convention ci-jointe.

Elle a trait à la mise à disposition de lieux, de matériels, de réseaux et aux conditions afférentes. Toutes ces dispositions sont reprises et détaillées dans la présente convention.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 08 juin 2011
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Marie-Claire NEPI

Affichée le :

**STATIONNEMENT : Approbation des conventions relatives à l'exploitation du téléjalonnement dynamique et de gestion du local du parking du Musée.**

**Monsieur Jacques CHIRON expose,**

Mesdames, Messieurs,

Par deux contrats en date du 23 juin 2010, la ville de Grenoble a délégué, pour une durée de 8 années, la gestion de ses parcs de stationnement, répartis en deux lots distincts, aux sociétés EFFIA Stationnement Grenoble et VINCI Park Grenoble, respectivement délégataires des parcs de stationnement du pôle "Gare – Villeneuve" (lot 1) et du pôle "Centre Ville – Villeneuve" (lot 2).

**Convention tripartite relative à l'exploitation du téléjalonnement dynamique**

Pour promouvoir les parcs de stationnement, en améliorer la fréquentation et optimiser leur remplissage, la Ville de Grenoble a mis en place, en plus du dispositif de signalisation statique traditionnel, un dispositif de téléjalonnement, permettant aux usagers de connaître en temps réel nombre de places disponibles.

La Ville de Grenoble a confié au délégataire des parcs de stationnement du lot 2 :

- la gestion du poste de commande du téléjalonnement ;
- l'entretien technique de l'ensemble du matériel de téléjalonnement, y compris pour les parkings qu'il ne gère pas ;
- le suivi des données transmises en temps réel aux usagers.

Conformément aux dispositions contractuelles des deux conventions de délégation des lots 1 et 2, une convention tripartite a été rédigée. Cette convention a pour objet de définir les relations entre les parties dans le cadre des travaux d'adaptation nécessaires suite à la division des réseaux de fibre optique, puis de l'exploitation et de l'entretien des mâts et caissons qui constituent le réseau de jalonnement dynamique des parcs de stationnement de la ville de Grenoble. Elle sera annexée aux contrats de délégation de service publics susvisés, dont elle constituera l'annexe 22 bis

Il vous est proposé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Convention relative à la refacturation de l'énergie électrique du local du parking du Musée**

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de délégation du lot 2, la société VINCI PARK GRENOBLE occupe, conjointement avec les services de la Ville, un local comprenant deux

niveaux et situé dans l'enceinte de l'ensemble immobilier comprenant le Musée et le parking. Le rez-de-chaussée est occupé par les services municipaux (contrôle du stationnement), et le niveau 1 est occupé par Vinci Park Grenoble.

L'organisation des réseaux ne permet pas de comptabiliser de façon séparée les consommations électriques de chacun des occupants. Étant donné que la puissance totale installée est comparable pour les deux niveaux, il est proposé de répartir la charge annuelle d'électricité du local de la façon suivante :

- 50 % à la charge de la Ville ;
- 50 % à la charge de Vinci Park Grenoble.

Une convention a été rédigée pour fixer cette méthode de répartition et ses modalités pratiques. Il vous est proposé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 09 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention relative au téléjalonnement ;**
- d'approuver les termes de la convention relative à la refacturation de l'énergie électrique du parking du Musée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Jacques CHIRON

Affichée le :

**POLITIQUE DE LA VILLE : Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires**

**Monsieur Jérôme SAFAR expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations.

Les nouvelles subventions accordées à ces associations doivent faire l'objet d'avenants financiers aux conventions initiales. Il s'agit donc d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2011 dans la partie des conventions consacrée à la participation financière de la commune. Aussi, il vous est proposé d'approuver les financements suivants :

Nom association	Libellé de l'action	Montant
ODTI	Accompagnement santé des locataires immigrés âgés et isolés	1000
AUESC Bajatière	40 ans de l'AUESC Bajatière	1500
MDH	Soirées d'été intergénérationnelles Villeneuve	1800

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations"

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 08 juin 2011
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations les subventions récapitulées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Conclusions adoptées :  
Adoptée.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Affichée le :

**AFFAIRES CULTURELLES : Avenants aux conventions conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel.**

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, ESAG, Théâtre municipal de Grenoble, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la Ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des avenants financiers aux conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Par conséquent et dans ce cadre, il vous est proposé d'apporter un soutien financier aux associations culturelles suivantes :

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	CNAC (Centre National d'Art Contemporain – le Magasin)	41 304 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM décembre 2010
2	PIED A COULISSE (le) – Le Pacifique-CDC	15 000 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM février 2011
3	Orchestre – Les musiciens du Louvre-Grenoble	87 600 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM décembre 2010
4	Atelier de Recherche et de Création Dramatique	28 620 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM février 2011
5	Pôle Musical d'Innovation (PMI)	8 000 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM mars 2011
6	LE STUD	16 000 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM février 2011

7	BARBARIN ET FOURCHU	24 167 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM janvier 2011
8	CREARC	6 000 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM février 2011
9	Centre Dramatique National des Alpes	23 200 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM décembre 2010
10	ESPACE 600	7 500 €	Aide à la résidence	Conv. financière CM janvier 2011
11	MJC Prémol - programme d'activités	7 000 €	Programme annuel culturel	Conv. d'obj. n° 63 C019 CM du 14/12/2009
12	Centre Audiovisuel de Grenoble	27 800 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Conv. financière CM mars 2011

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM ; fonction 33/2 encouragement aux actions culturelles.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel pour l'exercice 2011 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**AFFAIRES CULTURELLES** : Conventions financières conclus entre la Ville de Grenoble et les associations "Projet BOB" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - le Méliès".

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, ESAG, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la Ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les associations "Projet BOB" et la « Ligue de l'enseignement de l'Isère – le Méliès », les conventions financières pour l'année 2011, jointes en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	Projet BOB	5 000 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Subvention d'un montant de 20 000 € CM février 2011
2	Ligue de l'enseignement de l'Isère – le Méliès	5 200 €	Complément de subvention au programme annuel culturel	Subvention d'un montant de 20 800 € CM mars 2011

La subvention est inscrite au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM ; fonction 33/2 encouragement aux actions culturelles.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la Ville de Grenoble et les associations "Projet BOB" et "Ligue de l'enseignement de l'Isère - le Méliès", et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

**AFFAIRES CULTURELLES : Théâtre municipal - Revalorisation des tarifs de la location de la salle du Théâtre municipal**

**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 mai 2005, le Conseil municipal avait fixé les conditions d'utilisation et les tarifs de location de la salle du Théâtre municipal à compter de la saison 2005/2006.

Il vous est aujourd'hui proposé d'actualiser ceux-ci, afin de les définir au plus près des coûts de fluides, d'entretien et de gardiennage à la charge du Théâtre municipal, soit :

- de 1 500 € TTC pour les associations, et 4 500 € TTC pour les professionnels de spectacle par jour de représentation (de 1 000 € et 3 000 € en 2005) ;
- de 500 € TTC pour les associations, et 1 000 € TTC pour les professionnels de spectacle par jour de répétition ou de montage (500 € en 2005) ;

A titre exceptionnel, sur décision du Maire et après avis de la commission Culture, Sport, Education, Jeunesse l'exonération sous forme de convention de partenariat, pourra être accordée, à certains utilisateurs, dont les objectifs poursuivis présentent un intérêt communal par leur qualité d'animation de la Ville de Grenoble.

La mise à disposition à titre gracieux de la salle du Théâtre municipal est maintenue à l'occasion des manifestations organisées par les services de la Ville de Grenoble.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 07 juin 2011

- Ressources du 08 juin 2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'adopter les tarifs TTC proposés ci-dessus ;**
- **de dire qu'ils prendront effet à partir du 1er septembre 2011.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
 EXERCICE 2011

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION <sup>1</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
<i>SECTEUR 1</i>						
CSC CHORIER BERRIAT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	78 720		
			Developpement des pratiques - Appel a projet Projets spécifiques - séjour ski		253 580	
<b>Soit un total de :</b>						<b>79 555 €</b>
MJC PARMENTIER	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	122 096		
			Developpement des pratiques - Appel a projet		1 050	
			Subvention annuelle de fonctionnement- Accord de Louis Jean Moez	10 000		
			Projets spécifiques - séjour ski hiver 2011		595	
			Fonds themat - Arts-even <sup>1</sup> - Jendis de Mariave		4 000	
Subvention liée à la fréquentation séjours 2011 1er verse	3 160					
<b>Soit un total de :</b>						<b>140 901 €</b>
<i>SECTEUR 2</i>						
MJC ALLOBROGES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	119 506		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		4 195	
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		2 560	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		3 600	
<b>Soit un total de :</b>						<b>129 161 €</b>
MJC MUTUALITE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	81 720		
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		528	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		500	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		2 500	
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		1 400	
<b>Soit un total de :</b>						<b>86 654 €</b>
MJC SAINT LAURENT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	85 861		
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		1 416	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		5 088	
<b>Soit un total de :</b>						<b>92 365 €</b>
<i>SECTEUR 3</i>						
LE PLATEAU	X	X	Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		3 545	
			Correspondant jeunesse	15 245		
			Developpement des pratiques - Appel à projet		1 000	
			Mise a disposition de materiel		1 400	
			Mise a disposition de materiel		977	
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		368	
<b>Soit un total de :</b>						<b>22 235 €</b>
MJC BACHILLARD	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	74 320		
			Developpement des pratiques - Appel à projet		3 600	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		1 000	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		900	
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		1 304	
<b>Soit un total de :</b>						<b>81 133 €</b>
MJC ANATOLE France	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	91 217		
			Developpement des pratiques - Appel à projet		1 000	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		1 000	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		2 580	
<b>Soit un total de :</b>						<b>95 797 €</b>
MJC EAUX CLAIRES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	96 676		
			Developpement des pratiques - Appel à projet		1 200	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		700	
			Developpement des pratiques - Appel à projet		2 000	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		6 820	
			Projets spécifiques - séjours 2011- 1er versement		1 104	
<b>Soit un total de :</b>						<b>108 500 €</b>

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2011**

NOM ASSOCIATION			OBJET	SUBVENTION DE FONCTION <sup>1</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
	CONVENTION	AUTANT FINANCIER				
<b>SECTEUR 4</b>						
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	111 468		
			Subvention de fonctionnement-reprise Malherbe- solde	5 000		
			Subventions liées à l'activité- solde activités Malherbe	8 670		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		1 200	
<b>Soit un total de :</b>						<b>126 338 €</b>
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	64 977		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		8 480	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		2 000	
			Développement des pratiques - Appel à projet		250	
<b>Soit un total de :</b>						<b>75 707 €</b>
ME CLOS D'OR	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	70 593		
			Développement des pratiques - Appel à projet		4 200	
			Développement des pratiques - Appel à projet		2 000	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		11 475	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		3 000	
<b>Soit un total de :</b>						<b>91 268 €</b>
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	95 149		
<b>Soit un total de :</b>						<b>95 149 €</b>
<b>SECTEUR 5</b>						
AUCESC BAJATHIERE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	85 016		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		5 350	
			Développement des pratiques - Appel à projet		6 550	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		4 000	
<b>Soit un total de :</b>						<b>100 925 €</b>
ME TILSSEIRE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	73 921		
			Développement des pratiques - Appel à projet		1 800	
			Développement des pratiques - Appel à projet		400	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		1 644	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		1 400	
<b>Soit un total de :</b>						<b>79 165 €</b>
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	107 114		
			Développement des pratiques - Appel à projet		400	
			Développement des pratiques - Appel à projet		500	
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		240	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		400	
<b>Soit un total de :</b>						<b>108 654 €</b>
ENFANTINE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	26 832		
<b>Soit un total de :</b>						<b>26 832 €</b>
<b>SECTEUR 6</b>						
MAISON des HABITANTS	X	X	Développement des pratiques - Appel à projet		3 500	
			Développement des pratiques - Appel à projet		170	
			Mise a disposition de materiel		554	
			Projets spécifiques - ski 2011		2 847	
<b>Soit un total de :</b>						<b>7 271 €</b>
ME PREMOL	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	88 565		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		3 863	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		4 584	
			Développement des pratiques - Appel à projet		1 900	
			Développement des pratiques - Appel à projet		750	
			Développement des pratiques - Appel à projet		500	
<b>Soit un total de :</b>						<b>100 162 €</b>
MJC PREMOL	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	93 285		
			Projets spécifiques - solde ski hiver 2011		168	
			Développement des pratiques - Appel à projet		400	
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		792	
<b>Soit un total de :</b>						<b>94 645 €</b>
LA CORDEE	X	X	Subvention annuelle - de fonctionnement- solde 2011	143 273		
			Projets spécifiques - séjour 2011- 1er vest		1 818	
			Développement des pratiques - Appel à projet		1 800	
			Développement des pratiques - Appel à projet		900	
<b>Soit un total de :</b>						<b>147 821 €</b>

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL -  
EXERCICE 2011**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVERANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION <sup>1</sup>	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

**ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS**

JEUNES ET NATURE			Subvention annuelle de fonctionnement- 2011	14 480		14 480 €
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES			Projets CUCS - Ateliers enqre sect 3		2 300	2 300 €
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (ex FOL 38)	X	X	Developpement des pratiques- projet cœné animé		10 450	10 450 €
MAISON DES JEUX	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 2011 Développement des pratiques- CPEJ-pratiques Judiques	15 500	13 000	28 500 €
TEAM LES GALAPIATS	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- solde 2011	10 245		10 245 €
RUE DE L'ENFANCE			Developpement des pratiques- Autres 2ème session 2011		2 300	2 300 €

**ASSOCIATIONS JEUNESSE**

ADJO	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement-solde	26 782		26 782
			Subvention annuelle de fonctionnement-solde	121 755		
CAP BERRIAT	X	X	Correspondant Jeunesse	10 163		
			<b>Soit un total de :</b>			<b>131 918 €</b>
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement-solde	15 000		15 000 €
UNIS-CITE	X		Subvention annuelle de fonctionnement-solde	7 500		7 500 €
REPERAGES			Initiatives Jeunesse Projets		3 000	3 000 €
SOUL STAND			Initiatives Jeunesse Projets		2 000	2 000 €

<b>TOTAL</b>				<b>1 973 824 €</b>	<b>170 979 €</b>	<b>2 144 803 €</b>
--------------	--	--	--	--------------------	------------------	--------------------

## Annexe à la délibération n° 37- Cod 4

### Description des projets soutenus dans le cadre du FJJ CM du 20/06/2011

Titre	Description	Bénéficiaires
Sur les traces du tour de France	Faire une étape de la compétition de vélo Paris-Nice en allant jusqu'à Aix en Provence et en traversant diverses villes qui constituent ce parcours.	LOIODICE Stephen BENAKLI CRUX Enzo BOFFARD Louis CHASTAGNER Etienne
7 en Gare	Production d'un spectacle musical autour de l'allégorie du quai de la gare qui représente les différents choix de la vie (monter dans le train ou rester sur le quai).	RULH Léa MELE Florie CHARTIER Jérémie MOHAMED Anliat MOHAMED Nouria
Sénior et alors	Réalisation d'un court métrage sur la vie affective des personnes âgées et organisation de débats et de rencontres intergénérationnel.	GUEVILLE Chloé BENNOIT Mathias MACHU Benoit BOLZE PIGAULT Salomé

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011  
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
Club d'Escrime Parmentier	11-août.-2010 délibération 32-C007 du 5/07/2010	31-déc.-2012	Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : caravane du sport 2011	3 183 €
Grenoble Gymnastique	16-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 30 000 €)	30 000 €
GUC Grenoble Ski	27-févr.-2009 délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 14 150 €)	14 150 €
Judo Club de Grenoble	Délibération C021 du 20/06/2011	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 20 000 €) Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : caravane du sport 2011	40 000 € 1 035 € 41 035€

## TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Systemes d'Information	Adjoint administratif	Adjoint technique
Culture, Sport, Education Jeunesse	Affaires Culturelles	Ecole Supérieure d'Art de Grenoble	Agent de maîtrise (2 postes)	Technicien (2 postes)
Solidarité	Santé Publique et Environnementale	Promotion de la Santé	Adjoint administratif	Psychologue

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 20/06/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
11S078	Services	ALYCESOFRECO 69003 LYON	Réalisation de comptages automatiques et directionnels à Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	8 105,00	24/03/2011
11P156	Prestations intellectuelles	SAS BETREC IG 38706 LA TRONCHE CEDEX	Etude relative à la démolition partielle de la galerie technique au 130 galerie de l'Arlequin	Marché à prix global et forfaitaire	3 840,00	11/04/2011
11P153	Prestations intellectuelles	VESSIERE ET CIE 38410 VAULNAVEYS LE HAUT	Etude relative à la démolition de l'aile sud du CNAC et travaux annexes	Marché à prix global et forfaitaire	12 200,00	28/04/2011
11P200	Prestations intellectuelles	ESSOR CONSULTANTS 69009 LYON	Mission d'accompagnement à la réorganisation de l'encadrement de proximité dans les restaurants scolaires, en vue d'une amélioration des conditions de travail	Marché à prix global et forfaitaire	10 125,00	11/05/2011
11P150	Prestations intellectuelles	ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIÉS 94250 GENTILLY	Coeur de ville - Coeur d'agglomération Marché subséquent à l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbains et d'espaces publics Mission 5 - Marché subséquent 1 Participation à la concertation	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Sans minimum Montant maximum 90 000	17/05/2011
11T061	Travaux	SANISERE 38000 GRENOBLE	École Maternelles Les Charmes - remplacement de chaudières	Marché à prix global et forfaitaire	35 763,00	19/04/2011

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A623	Travaux	SP2E 38320 EYBENS	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert - phase préparatoire Lot 3 : électricité courants forts courants faibles	Marché à prix global et forfaitaire	24 562, 29	19/04/2011
10A618	Travaux	PROXIMARK 38130 ECHIROLLES	Travaux de signalisation horizontale	Marché à prix global et forfaitaire	26 2876, 38	18/04/2011
10A622	Travaux	VENITUCCI SARL 38700 LA TRONCHE	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert - phase préparatoire Lot 2 : chauffage ventilation plomberie sanitaires	Marché à prix global et forfaitaire	88 495, 75	19/04/2011
10A620	Travaux	VALGO 31128 PORTET DUR GARONNE CEDEX	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert - phase préparatoire Lot 0 : désiamontage	Marché à prix global et forfaitaire	21 500,00	19/04/2011
11A173	Travaux	SANISERE 38000 GRENOBLE	Centre Cemoi - aménagement des cellules	Marché à prix global et forfaitaire	22 405, 20	18/04/2011
11T121	Travaux	ESPACES 26390 HAUTERIVES	ZAC Mistral - pose d'un portillon	Marché à prix global et forfaitaire	9 000,00	27/04/2011
11A069	Travaux	EUROVIA ALPES ESPACE COMBOIRE 38434 ECHIROLLES	Travaux de rénovation de chaussées 2011 - rue des Bergers et rue Génissieu (entre la rue Lakanal et la rue Thiers) rue Lieutenant Chanaron (en totalité)	Marché à prix global et forfaitaire	187 930,00	03/05/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) :		Date de notification
					soit montant global et forfaitaire :	soit montant minimum et/ou maximum annuel	
Décisions en matière de passation de marchés passé en applicaton de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée							
08A319	Travaux	LYRECO FRANCE 59584 MARLY CEDEX	Achat de fournitures de bureau pour la ville de Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	?		29/04/2011
11A042	Travaux	ATELIERS LION ARCHITECTES URBANISTES 75014 PARIS	Grenoble Villeneuve Village Olympique Projet de renouvellement social et urbain Mission 8: maîtrise d'oeuvre de superstructure	Marché à prix global et forfaitaire	113 321,00		06/05/2011
11F198	Fournitures	DYNEFF 34060 MONTPELLIER CEDEX	Fourniture et livraison de 32 000 litres de Gasoil	Marché à prix global et forfaitaire	35 872,00		28/04/2011
11F199	Fournitures	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION S.A.S 69342 LYON CEDEX 07	Fourniture et livraison de 10 000 litres de FOD	Marché à prix global et forfaitaire	7 140,00		27/04/2011
10F484	Fournitures	L'HEXAGONE 38330 MONTBONNOT	Achat de petits équipements horticoles Lot 1 : cisaille électrique	Marché à prix global et forfaitaire	2 000,00		12/04/2011
10F485	Fournitures	ETS P. GENIN 38610 GIERES	Achat de petits équipements horticoles Lot 2 : cisaille thermique	Marché à prix global et forfaitaire	3 000,00		12/04/2011
10F486	Fournitures	ETS P. GENIN 38610 GIERES	Achat de petits équipements horticoles Lot 3 : souffleur à dos	Marché à prix global et forfaitaire	6 000,00		12/04/2011
10F487	Fournitures	GIRAUD MOTOCLTURE 38180 SEYSSINS	Achat de petits équipements horticoles Lot 4 : tronçonneuse abattage	Marché à prix global et forfaitaire	2 000,00		12/04/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10F488	Fournitures	BRICE MOTOCLTURE 38700 LA TRONCHE	Achat de petits équipements horticoles Lot 5 : tronçonneuse élagage	Marché à prix global et forfaitaire	2 000,00	12/04/2011
10F489	Fournitures	GIRAUD MOTOCLTURE 38180 SEYSSINS	Achat de petits équipements horticoles Lot 6 : tondeuse autotractée	Marché à prix global et forfaitaire	11 000,00	12/04/2011
10F490	Fournitures	RMA MATÉRIEL 38570 GONCELIN	Achat de petits équipements horticoles Lot 7 : débroussailleuse thermique	Marché à prix global et forfaitaire	7 000,00	12/04/2011
10F491	Fournitures	ETS P. GENIN 38610 GIÈRES	Achat de petits équipements horticoles Lot 8 : transporteur à chenille	Marché à prix global et forfaitaire	8 000,00	22/04/2011
10F528	Fournitures	GIAUME INDUSTRIE & RECHERCHE GIR (SA) 69100 VILLEURBANNE	Fourniture et mise en œuvre d'un outil (logiciel et matériel) de gestion de pool de véhicules	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 80 000	28/04/2011
11F046	Fournitures	NAVIC 74230 THONES	Fourniture et pose de cabines de déhabillage de piscine pour les besoins de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	19 870,00	21/04/2011
10S591	Services	UTC FIRE & SECURITY SERVICES - 73230 ST ALBAN LEYSSE SIEMENS SAS - 38433 ÉCHIROLLES	Maintenance des alarmes et des systèmes de sécurité incendie de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 20 000 Montant maximum 85 000	20/04/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
11S047	Services	DÉPANNAGE ASSISTANCE SARL REDA 38120 FONTANIL	Location d'un véhicule camion plateau 9 tonnes (sans chauffeur) servant à l'enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble et les terrains lui appartenant	Marché à prix global et forfaitaire	1 380,00	10/03/2011
11S081	Services	CROIX ROUGE FORMATION PROFESSIONNELLE 42009 SAINT ETIENNE CEDEX	Formation de secourisme PSE1	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 3 000	02/05/2011

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
11-1829	Arrêté (06/05/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime, le 18/03/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme LE FLOCH, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-1846	Arrêté (10/05/2011)	CDMF Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées au Tribunal administratif de Grenoble tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire modificatif délivré à M. BAUME et à la suspension des arrêtés de permis de construire délivrés à M. BAUME.	
11-1875	Arrêté (11/05/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime, le 5/05/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme LAUTRIC, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-1878	Arrêté (9/05/2011)	Me JORQUERA	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 9/04/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. FEUILLET, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-2005	Arrêté (19/05/2011)	Me FIAT	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes en annulation et en référé suspension contre l'arrêté n° 10-4705 du 15/03/2011 procédant à l'abrogation de l'arrêté 00-0644 autorisant M. FABRE à installer une terrasse au droit de son commerce.	

11-2054	Arrêté (24/05/2011)	Me LIOCHON	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par Mme ZANARDI visant à la condamnation de la commune, suite à sa chute sur un trottoir.
---------	------------------------	------------	--

### III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail (10/05/2011)	PELLISSIER RONZINO 16 bd Edouard Rey 38000 Grenoble	PELLISSIER RONZINO loue à la Ville un appartement, 75 rue Bizanet, d'une surface de 102 m <sup>2</sup> environ. Durée : 3 ans, du 15/04/2011 au 14/04/2014.	Loyer mensuel : 1 450 € TTC
	Convention d'occupation local archives (03/05/2011)	"Construire Autrement" 12 rue Ampère 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local situé au sous sol du bâtiment CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 3/05/2011.	Redevance hors charges et HT : 48 €
	Convention (06/05/2011)	Entreprise IOVINI ZA Le Plan 38140 Renage	La Ville met à disposition du preneur un local d'une surface de 110 m <sup>2</sup> environ, 26 rue des Trembles, ZA des Peupliers. Durée : du 16/05/2011 au 30/09/2011.	Indemnité d'occupation mensuelle : 50 € HT
	Convention d'occupation box parking (11/05/2011)	M. et Mme DUBOURDEAUX 26 rue Claude Kogan 38100 Grenoble	La Ville autorise le preneur à occuper un box pour véhicule, partie du lot n°6 de l'ensemble immobilier 10-12 rue Claude Kogan et 11 rue Aimé Pupin Durée : 1 an, à compter du 8/04/2011.	Redevance trimestrielle : 68,60 € HT
	Convention d'occupation précaire (19/05/2011)	Sarl AUTIBET 91, avenue Edmond Esmonin 38000 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur un local sis 91 avenue Edmond Esmonin, d'une superficie d'environ 319 m <sup>2</sup> . Durée : du 1/04/2011 au 31/12/2011	Redevance annuelle : 8 932 € HT et hors charges
	Convention de mise à disposition gratuite (21/01/2011)	ACTIS 25 avenue de Constantine 38100 Grenoble	La Ville met à disposition du preneur une maison, 1 rue Roger Ronserail, d'une superficie d'environ 84 m <sup>2</sup> . Durée : 2 ans, du 15/11/2010 au 15/11/2012.	Gratuit

